

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2018

### Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan

### **Etaients excusés :**

Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs

Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-Françoise	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent a pu valablement délibérer.

## **I. POINT D'INFORMATIONS**

### **1. NOMAD**

#### Quelques chiffres sur les Forums de l'emploi saisonniers :

#### Forum de l'emploi saisonnier de Mimizan le Jeudi 1<sup>er</sup> Mars 2018 de 9h à 14h

- 37 entreprises présentes
- 530 entretiens réalisés
- Plus de 500 postes à pouvoir
- Plus de 300 candidats présents
- De nombreux partenaires: ANEFA Landes, Greta, Tec Ge Coop, PIJ, Partenaires sociaux, Mission Locale, Pôle Emploi, Nomad', Cap'Emploi...

Forum de l'emploi saisonnier de Biscarrosse le Jeudi 15 Mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 16h

- 44 entreprises présentes
- 1200 entretiens réalisés
- Plus de 900 postes à pourvoir
- 650 candidats présents
- De nombreux partenaires: ANEFA Landes, Greta, PIJ, Partenaires sociaux, Mission Locale, Pôle Emploi, Nomad', Cap'Emploi...

M. Patrick DORVILLE demande si un retour des entreprises a été réalisé pour connaître les postes réellement pourvus.

Mme Pauline GALL explique qu'un bilan avec les partenaires sera effectué courant Juin 2018 pour récupérer ces données. Les chiffres 2018 seront connus à ce moment et fera l'objet d'une présentation au Bilan NOMAD'. Un rappel des chiffres 2017 sera fourni rapidement.

**MAJ au 12 avril 2018 :**

Vous trouverez ci-après les éléments chiffrés des suites du forum de l'emploi saisonnier 2017 de Biscarrosse, chiffres produits par les enquêtes et suivis des équipes Pôle Emploi : sur les 109 offres déposées avant le forum, 52 ont été pourvues à la suite du forum et 57 restent à pourvoir. Ces éléments étaient ceux communiqués au mois de juin 2017. De même, les questionnaires de satisfaction des entreprises ayant participé à l'événement ont donné les résultats suivants :

(Résultats d'enquête de 38 questionnaires sur 44 entreprises présentes)

- 100% de satisfaction pour l'accueil des entreprises et l'organisation en libre accès des candidats
- 84% des recruteurs disent avoir rencontré des candidats correspondant à leurs attentes et 100% reprendront contact avec ces personnes.
- 94% des recruteurs disent que le forum a facilité leur recrutement pour la saison. Néanmoins, il ressort le manque de candidats expérimentés notamment en cuisine.
- 100% des répondants sont prêts à participer à la prochaine édition du forum

Les animatrices de l'emploi saisonnier sont arrivées début avril.

Elles travaillent activement à la recherche de logements pour les saisonniers chez les particuliers et reprennent la prospection sur le terrain auprès des entreprises dès la mi-avril. A partir de mai, elles assureront les permanences Nomad' sur le territoire afin de fournir un service supplémentaire en présentiel.

Voici les horaires :

## BISCARROSSE et alentours

06.75.83.59.13

Nomad.biscarrosse@orange.fr

## MIMIZAN et alentours

06.02.28.57.83.

Nomad.mimizan@orange.fr

## LEON et alentours

06.02.28.57.83.

Nomad.leon@orange.fr

## 3 permanences de Mai à Août

Biscarrosse Plage	●	55 place Dufau (au dessus de l'annexe Mairie)
Mimizan Plage	●	22 rue de la Poste (local attenant à l'école)
Leon	●	83 Grand' rue (Locaux mairie)

## Horaires des permanences Mai-Août

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
9h-12h	●		●	●	
14h-18h	●	●	●		●

En dehors de ces horaires, l'équipe NOMAD' est présente sur le terrain.

N'hésitez pas à nous contacter!



## 2. LEADER

### Avancée des dossiers

#### Pour clôture des demandes de paiement

FA 1.1 Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (Mimizan)

OS 5 Frais d'animation 2015

#### Pour programmation au prochain comité

FA 2.1 Etude d'aménagement cœur de village (Gastes)

FA 2.1 Réalisation d'un plan de référence et d'une étude de faisabilité (Saint-Julien en Born)

OS 5 Frais d'animation 2016

OS 5 Frais d'animation 2017

#### Pour sélection au prochain comité

FA 3.1 Création d'une conserverie (Saint-Julien-en Born)

FA 3.3 Festival zéro déchet (Biscarrosse)

OS 4 Coopération entre tiers-lieux et territoires (porté par la Sauce Ouest)

## 3. CONTRAT DE RURALITE

### Annexe financière 2018

Une enveloppe 2018 entre 250 000 et 350 000 €

### Réunion en Préfecture prévu fin avril

*Discussion autour de l'annexe financière et arbitrages*

## **4. OCM**

### 5 Comités de Pilotage entre 2015 et 2018

- 22 dossiers
- 221 778 € de subventions octroyées
- 1 dernier dossier potentiel (120 000 € d'investissement pour 15 000 € de subvention)

### Evaluations prévues pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018

## **5. CARTE TOURISTIQUE**

### Carte touristique 2018 mise à jour

*Avec l'aide des 3 offices de tourisme intercommunales*

### 25 000 exemplaires

*Livraison prévue début mai*

*Distribution de mai à juin*

## **II. ELEMENTS BUDGETAIRES 2017**

### **1. Présentation du CA, et vote du Compte administratif**

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,
  - après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites dans ses écritures,
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
  - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 pour le budget du PETR du Pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnatrice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## 2. Présentation et vote du compte administratif

Madame la présidente indique au Comité Syndical qu'elle ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Elle propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Pons est désigné par l'assemblée.

### En Dépenses :

L'écart entre prévisions (311 700 €) et réalisations (232 167,68 €) est de 79 532.32. Celui-ci provient essentiellement du chapitre 65 « Autre charge de gestion courante » correspondant à l'enveloppe du FISAC obtenu en 2015 pour l'action OCM. Une différence est à noter sur le 012 « Charges de personnel » vu les évolutions de personnel (départ de la chargée de mission NOMAD non remplacée directement).

L'écart vient également de la non-réalisation d'une action de communication LEADER non réalisée à hauteur de 28 000€ et qui sera rebudgétisé en 2018.

### En recettes :

Les écarts entre le prévisionnel et la réalisation correspondent essentiellement aux soldes des subventions qui interviendront dans le courant de 2017 et aux subventions LEADER attendu depuis plusieurs mois ou années. Ces recettes en attente ont été rattaché à hauteur de 60 023€. Quelques recettes ne pourront pas être rattachées faute de document attributif définitif

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter est un déficit de 486.83 €

Mandats émis	Titres émis	Résultat à reporter
232 654.51 €	232 167.68 €	- 486.83 €

Monsieur le président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de fixer (voir tableau ci-dessus) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du PETR du Pays Landes Nature Côte d'Argent
- d'approuver l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- d'affecter le solde de l'exercice 2017, soit un déficit de 486.83 € en solde d'exécution négatif reporté ou anticipé sur la section de fonctionnement 2018
- de clôturer définitivement toutes les opérations de l'exercice 2017 et les crédits annulés.

### 3. Vote de l'affectation de résultat

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Madame Hélène LARREZET, après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2017,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit,

(i) Résultat de l'exercice Déficit au 31 / 12 /2017	486.83 €
Affecté comme suit : - solde d'exécution négatif reporté ou anticipé en section de fonctionnement 2018	486.83 €

### III. BUDGET 2018

#### 1. Présentation et vote du Budget 2018

Le Budget Primitif 2018 est présenté avec la répartition du temps de travail alloué à chaque mission. Le Budget Primitif 2018 prend en compte la mise en œuvre des missions du Pays exposés précédemment : NOMAD', LEADER, l'OCM (bilans conseils + subventions directes), la BD interactive, l'animation des contrats de Pays et du Contrat de Ruralité et la structure Pays (Administration, gestion etc.)

Le budget s'équilibre à 301 437 €. En recettes, il prend notamment en compte :

- les subventions de l'Etat et de la Région pour NOMAD'
- la contribution de la Région, des consulaires et des entreprises
- du soutien financier de la Région et de l'Europe pour le programme européen LEADER
- les recettes liées aux ventes de BD
- d'autres recettes en fonction des missions effectuées dans l'année

Dans ce cadre, les cotisations des trois communautés de communes demandées s'élèvent à 156 354€. Cela ramène le ratio cotisation / budget total à 51.8 % et donc le ratio subvention / budget total à 48.2 %.

Nouveauté pour 2018, une section d'investissement doit être ouverte pour accueillir une avance de trésorerie de la part du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour résoudre les problèmes de trésorerie liés aux retards de subvention LEADER. Cette section s'équilibrera avec le remboursement de cette avance dans la même année budgétaire.

## SECTION FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT CHARGES				
Chap./art	libellé	PAYS 020	LEADER 820	BP2018
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>38 220,00 €</b>	<b>26 730,00 €</b>	<b>64 950,00 €</b>
C/60622	carburants	750,00 €	250,00 €	1 000,00 €
C/60623	Alimentation	550,00 €	250,00 €	800,00 €
c/60632	fournitures de petit équipement	2 000,00 €	500,00 €	2 500,00 €
c/6064	Fournitures administratives	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
c/611	contrat prestations de services	9 600,00 €	1 000,00 €	10 600,00 €
c/6132	location bureau	3 100,00 €	3 100,00 €	6 200,00 €
C/6135	Location mobilières	2 270,00 €	1 730,00 €	4 000,00 €
c/61551	Matériel roulant	- €	- €	- €
c/6156	Maintenance Imprimante	1 100,00 €	1 100,00 €	2 200,00 €
c/6161	Assurance	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
c/617	<b>Etudes</b>	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
c/6182	Documentation (abonnement)	600,00 €	- €	600,00 €
C/6184	Divers versements à organismes de form	500,00 €	- €	500,00 €
c/6185	Frais de colloques et séminaires	500,00 €	- €	500,00 €
c/6225	indemnités au comptable	300,00 €	- €	300,00 €
C/6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
c/6237	publications	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
c/6238	pub publications relations publiques-div	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €
C/6247	Transports collectifs	- €	- €	- €
C/6251	Voyages et déplacements	3 500,00 €	2 000,00 €	5 500,00 €
c/6256	Missions (restaurant / hôtel, ...)	900,00 €	600,00 €	1 500,00 €
C/6257	Réceptions	900,00 €	600,00 €	1 500,00 €
c/6262	Frais de télécommunications	2 700,00 €	1 500,00 €	4 200,00 €
c/627	services bancaires et assimilés	100,00 €	- €	100,00 €
c/6281	concours divers (cotisations)	1 100,00 €	600,00 €	1 700,00 €
C/62878	A d'autres organismes	750,00 €	- €	750,00 €
C/2157	Autre matériel et outillage voirie	- €	- €	- €
<b>65 AUTRES CHARGES</b>	C/6531 Indemnités	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
<b>66 INTERETS</b>		1 000,00 €	- €	1 000,00 €
<b>002 Dépenses de fonctionnement</b>		<b>487,00 €</b>		<b>487,00 €</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>190 500,00 €</b>	<b>60 345,00 €</b>	<b>190 500,00 €</b>
C/6218	Autre personnel extérieur	400,00 €		400,00 €
C/6332	Cotisations FNAL	141,00 €		141,00 €
C/6336	Cotisations CG CNFPT	2 944,00 €		2 944,00 €
C/64111	Personnel titulaire	- €		- €
C/64131	Personnel non titulaire	131 052,00 €		131 052,00 €
C/64112	Supplément familial	- €		- €
C/64118	indemnités agent titulaire	- €		- €
C/6451	URSSAF	40 462,00 €		40 462,00 €
C/6453	Caisses de retraite	5 429,00 €		5 429,00 €
C/6454	Assedic	8 272,00 €		8 272,00 €
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel	- €		- €
C/6474	COS	1 300,00 €		1 300,00 €
c/6475	Médecine du travail	500,00 €		500,00 €
c/6574	<b>Subvention privé</b>	39 500,00 €	- €	39 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>213 875,00 €</b>	<b>87 075,00 €</b>	<b>300 950,00 €</b>
				<b>301 437,00 €</b>



FONCTIONNEMENT RECETTE			
Chap/art	libellé	RATTACHEMENT 2017	BP2018
	<b>RECETTES</b>	60 023,00 €	301 437,00 €
<b>013 Atténuations de charges</b>		- €	161,00 €
c/6419	remboursement rémunération	- €	- €
c/6459	charges de sécurité sociale		161,00 €
<b>70 Produits de services</b>		830,00 €	3 502,00 €
c/70848	mise à disposition		- €
c/70688	Autres prestations de services	830,00 €	2 402,00 €
c/70878	remboursements de frais		
c/7088	autres produits		1 100,00 €
<b>74 Dotations, subventions</b>		59 193,00 €	297 774,00 €
c/74718	Etat	13 000,00 €	4 175,00 €
c/7472	Région	25 924,00 €	47 914,00 €
c/7473	Département		
c/74758	Autres groupements		156 354,00 €
c/7477	Europe	20 269,00 €	87 231,00 €
c/7478	Autres organismes		2 100,00 €

#### SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT CHARGES		
Chap/art	libellé	BP2018
<b>TOTAL CHARGES</b>		50 000,00 €
	Remboursement Avance de trésorerie	50 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES		
Chap/art	libellé	BP2018
<b>TOTAL RECETTES</b>		50 000,00 €
	Avance de trésorerie	50 000,00 €

Sur proposition de Madame la présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **d'adopter** le budget primitif proposé pour l'exercice 2018.

## 2. Validation et vote des cotisations des communautés de communes

*Madame la Présidente présente le tableau des cotisations 2018. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants pour 50% et du potentiel fiscal réduit (50%).*

*Sur proposition de la Présidente, **le Comité Syndical décide à l'unanimité :***

- *De fixer comme suit les cotisations pour l'exercice 2018*

	<b>COTISATION 2018</b>	<b>RAPPEL 2017</b>
Cdc Grands Lacs	<b>78 890 €</b>	<b>76 534,00 €</b>
Cdc de Mimizan	<b>40 398 €</b>	<b>39 914,00 €</b>
Cdc de Côte Landes Nature	<b>37 066 €</b>	<b>35 779,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>156 354,00 €</b>	<b>152 227,00 €</b>

## IV. Indemnités de fonction de Président

### 1. Vote pour les indemnités de la Présidente Hélène LARREZET

*Mme la Présidente expose au Comité Syndical que dans le cadre de ses missions de Présidente du Pays Landes Nature Côte d'argent, elle est amenée à consacrer du temps notamment au travers de ses déplacements réguliers sur le territoire pour représenter la structure. De plus ces fonctions de Présidence ne sont pas exclusivement des fonctions de représentations mais des fonctions qui nécessitent de maîtriser le fond des dossiers inhérent au PETR. Afin de valoriser le travail accompli et nécessaire la présidence du Pays*

*Madame la présidente indique au Comité Syndical qu'elle ne peut pas prendre part. Elle propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Pons est désigné par l'assemblée.*

***Le Comité syndical décide à l'unanimité :***

- *D'instaurer une indemnité de fonction pour la Présidence du Pays Landes Nature Côte d'argent.*
- *de fixer cette indemnité à 5 000 € annuel pour 2018 soit 555.55 € (charges comprises) par mois.*
- *de rendre effective cette indemnité à partir du mois d'avril*

## QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente annonce à l'assemblée que M. José SOARES quittera ses fonctions de gestionnaire LEADER / Assistant administratif.

Après des applaudissements mérités pour le remercier du travail effectué au Pays Landes Nature Côte d'Argent, la Présidente lève la séance à 19h45.